

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	28 (1899)
Heft:	11
Rubrik:	Le nouveau Programme général des écoles primaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le nouveau Programme général des Ecoles primaires

Comme on le sait, un nouveau *Programme général* pour nos écoles primaires vient de sortir de presse. Espérons qu'il rendra de précieux et importants services à nos écoles et que notre personnel enseignant sera tout heureux de suivre désormais ce nouveau plan d'études. Ce sera là le meilleur témoignage de sincère reconnaissance à l'adresse de M. le Directeur de l'Instruction publique, qui veut, à tout prix, le progrès des écoles fribourgeoises.

Cela dit, on voudra bien nous permettre quelques réflexions sur l'emploi du *Programme* dont nous parlons.

Comme son nom l'indique, ce Programme n'est que *général*, et ne constitue, par conséquent, pas un *plan* détaillé des matières à étudier dans chaque école en particulier. On y a tracé les grands traits, les grandes lignes. A l'Instituteur le soin de distribuer son programme de façon à ce qu'il réponde aux différents besoins des populations où il se trouve.

Le *Journal de classe* distribuera et développera, du reste, ce programme, par jour, par semaine, par mois, par trimestre et par semestre. De cette façon, chaque leçon sera bien préparée, et rien ne sera abandonné au hasard.

Les *branches principales* doivent être étudiées avec le plus de soin possible et les autres d'une manière plus générale. C'est en consacrant moins de temps aux matières secondaires et en les traitant dans leurs points essentiels, que l'on pourra arriver à une juste et équitable simplification du programme scolaire. Hâtons-nous d'ajouter que ce programme pourra être rigoureusement observé dans nos villes et, généralement, dans toutes les localités où se trouvent des classes superposées et correspondant aux trois degrés de l'école primaire.

Les *tableaux hebdomadaires* ou répartition des heures, annexés à la fin du *Programme*, guideront en cela le personnel enseignant.

Au surplus, l'Inspecteur est compétent — d'entente avec les autorités scolaires — pour restreindre ou développer ce Programme, qui sera plus ou moins étendu selon les circonstances, les besoins et la force intellectuelle des écoles.

En ce qui concerne, par exemple, le *calcul*, l'*histoire* et la *géographie*, on se montrera naturellement moins exigeant pour le programme adapté aux écoles de filles.

En général — et ceci doit se faire partout — en général, toutes les leçons doivent se diviser comme suit : 1^o revue sommaire de la leçon précédente ; 2^o exposition de la leçon du jour ; 3^o résumé de cette leçon, suivie de quelques interro-

gations ; 4^e exercices d'application oraux ou écrits, suivant le cas.

L'emploi fréquent du tableau noir, comme aussi l'exhibition des images et des gravures, sont instamment recommandés.

Afin de gagner du temps, il faut, comme on le remarquera dans le Programme, que l'enseignement soit simultanément donné aux cours qui peuvent être réunis pour certaines branches, telles que le catéchisme, la bible, la lecture, la composition, l'écriture, etc.

Pour l'enseignement de la langue maternelle, le *Livre de lecture* doit servir de base, de point de départ à tous les exercices, à savoir : leçons de choses, récitation, vocabulaire, grammaire, orthographe, rédaction. Mais pour atteindre ce but, il faut nécessairement que toutes les leçons soient sérieusement bien préparées. C'est ce que l'on va voir.

A. P.



COÉDUCATION DES SEXES

Par Mme Pieczynska-Reichenbach, à Berne.

Cette question si délicate, sur laquelle on n'est point d'accord, a été traitée par Mme Pieczynska-Reichenbach dans un récent congrès des intérêts féminins. Nous nous contentons de reproduire une partie de son rapport, celle qui s'appuie sur les données de l'enquête à laquelle l'auteur s'est livrée.

En abordant l'étude des progrès à réaliser dans l'éducation de la femme en Suisse, le premier sujet qui s'impose à l'investigation est l'enseignement des deux sexes en commun. Les avantages et les inconvénients de l'école mixte ne sont pas pour nous un problème de pédagogie seulement, mais une question actuelle, pratique et d'intérêt général. En effet, la coéducation est le régime traditionnel de nos campagnes ; c'est un fruit du terroir, produit spontané de la plupart de nos cantons. Nous la trouvons en vigueur parmi les bergers d'Appenzell, chez les vignerons de la Côte, les montagnards de l'Engadine et les industriels de Winterthour ou du Jura. Dans treize cantons la totalité, dans quatre autres la grande majorité des écoles rurales ne connaissent pas d'autres systèmes. Le canton de Vaud, qui compte 1007 classes primaires, a 825 classes mixtes. Là même où la séparation des sexes paraît lui être préférée, au Valais, au Tessin, dans les cantons d'Uri, d'Unterwalden et de Fribourg, la communauté d'éducation n'est pas abolie. Elle subsiste pour le bas âge ou dans de petites localités, si bien qu'il n'est pas un canton où elle ne se maintienne en quelque mesure.

D'autre part, pour les besoins de la comparaison, nous trou-